RÉGLEMENT DU CONCOURS PHOTOS

## A travers vos photos, participez à

## *"Mon village en 4 clics"*

# OBJET DU CONCOURS PHOTO

Toujours dans le but d'animer notre village, la Mairie de Messein organise un concours photo amateur du 7 au 27 juin 2021.

# THÈMES DES PHOTOS

Il y a 4 thèmes :

|  |  |
| --- | --- |
| 1. Histoire : | Une photo sur un lieu, un monument, etc…qui, pour vous, représente l'histoire de Messein |
|  |  |
| 1. Nature : | Une photo sur la nature à Messein |
|  |  |
| 1. Reflet : | Une photo en reflet sur le thème qui vous convient et toujours à Messein |
|  |  |
| 1. Mon village : | Une photo qui, pour vous, est représentative de votre village. |

# CATÉGORIES

Le concours comprend deux catégories de participants :

* Catégorie jeunes (- 18 ans) une autorisation parentale est à télécharger sur le site [www.messein.fr](http://www.messein.fr), à compléter et à déposer sur le formulaire d'inscription en même temps que les photos
* Catégorie adultes (+ 18 ans)

# DURÉE DU CONCOURS

Le concours se déroule du 7 au 27 Juin 2021.

Les résultats seront annoncés le 3 Juillet 2021. La date limite de dépôt des dossiers de participation est fixée au 28 Juin 2021.

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au concours est gratuite et ouverte à tous les Messinoises et Messinois. Sont exclus des participants les photographes professionnels.

# MODALITÉS DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter une à quatre photographies au maximum dont il est l’unique auteur. Il devra déposer les clichés en format numérique via le questionnaire téléchargeable sur le site de la Mairie : [www.messein.fr](http://www.messein.fr)

Les photos sont en couleur. Les fichiers numériques devront présenter une résolution suffisante pour une impression papier, idéalement la meilleure possible.

Tout dépôt doit être obligatoirement accompagné du bulletin de participation dûment complété.

# JURY DU CONCOURS et CRITÈRES DE SÉLECTION

Un jury du concours sera constitué pour sélectionner les photographies, il sera composé de :

* 4 élus de la commune composant le pôle Jeunesse, Communication, Animation,
* 1 membre d'une association locale,
* Pourront être associés des jeunes Messinoises/Messinois.

La composition et la date de réunion du jury seront communiquées aux participants via le site de la commune. Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme. A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres. La composition du jury pourra faire l’objet de modifications sans que cela donne droit à une quelconque réclamation.

Le jury se réserve le droit d’exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème ou le règlement du concours, notamment les photos numériques dont la résolution est trop basse pour impression. Seront éliminées les photographies présentant un aspect litigieux, reçues après la date de clôture des inscriptions, portant une inscription, ou bien pouvant porter tort à des personnes ou institution tierce présentées dans le document.

Le jury du concours se réserve le droit d’exclure les images qu’il juge inappropriées et de vérifier l’âge du participant concernant la catégorie en cas de doute ou litige. La décision du jury est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier. Les participants seront informés par courrier ou par courriel des délibérations du jury.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours photo.

# PRIX ET RÉCOMPENSES

Toutes les photos reçues pourront être exposées et/ou publiées sur tout support de communication de la Commune (site internet, bulletins, journal communal, diaporama numérique) et lors des différentes manifestations communales.

A l'issue du concours, les gagnants se verront remettre un tirage de leur photo.

# ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrents. Tout manquement au règlement entraîne la disqualification du candidat.

# INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout complément d’information, merci de contacter les organisateurs :

## ANNEXE 1

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS UNIQUEMENT

Je soussigné(e)

Demeurant à

En ma qualité de mère/père/tuteur légal, autorise mon fils/ma fille (rayer les mentions inutiles)

NOM :       - Prénom :

à participer au concours photo organisé par la commune de Messein

J’atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo (téléchargeable sur le site de la mairie : www.messein.fr

## Fait à

## Le

**Signature précédée de la mention**

**« Lu et approuvé ».**

**Pour les mineurs, nom et signature de la personne responsable**